

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
MURET

CANTON
MURET

Commune : LABASTIDETTE

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 031-213102536-20220127-CCAS_22_05-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
■ 27 JANVIER 2022

Membres

- en exercice :	12
- présents :	8
- votants :	8
- absents :	4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE.

Date de convocation : 7 janvier 2022

N° 22-05

Objet

**Partenariat
HALTE-REPIT
SAUBENS**

Etaient présents :

Olivier AUTHIE, Claire DE MATOS, Cécile MARTI, Maria URZAY AZNAR, Caroline PELISSIER, Fleurice RICARD, Francette DESCLINE, Hélène DAUBIAN.

Absent excusé :

Julie MARQUIS, Aline JUILLON MESNAGER, Salima HELHAL.

Absent :

Merlin TCHATCHOU TCHOUNDJE.

Madame Claire DE MATOS a été désignée comme secrétaire de séance.

22-05 - Partenariat HALTE-REPIT SAUBENS

Le CCAS de SAUBENS a créé une HALTE-REPIT à destination des malades d'Alzheimer ou de troubles apparentés et de leurs familles. Afin de rendre possible l'accueil des malades ne résidant pas à SAUBENS, il propose de mettre en place une convention de partenariat avec d'autres communes.

Dans le cadre de ce partenariat, une contribution de 100 € sera demandée à chaque commune, chaque année.

La commission d'aide sociale, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat entre les CCAS de SAUBENS et de LABASTIDETTE afin de bénéficier de la structure HALTE-REPIT,

Autorise le versement de la contribution de 100 € pour la première année.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président du CCAS,
Olivier AUTHIE